



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 54192

Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'obtention de la retraite de réversion pour les personnes veuves ou les conjoints divorcés non remariés d'un assuré décédé. En effet, parmi les différents critères pour obtenir cette retraite figure l'exigence d'avoir, au moment de la demande, des ressources personnelles inférieures au SMIC. Or, il considère comme anormal que les retraites complémentaires personnelles soient comptabilisées dans les principales ressources à retenir. Il lui demande en conséquence de bien vouloir apporter des explications sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Delattre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54192

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6682